

DÉCHETS ALIMENTAIRES

LE COTENTIN EXPÉRIMENTE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN DÉCHETÉRIES



DES ABRI-BACS À DISPOSITION

gratuits et exclusivement réservés aux habitants pendant les horaires d'ouverture des déchèteries



Mes Déchets

Téléchargez l'application mobile !

Disponible sur
l'App Store

Disponible sur
Google Play

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

OÙ DÉPOSER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

DES ABRI-BACS DISPONIBLES DANS LES 15 DÉCHÈTERIES DU COTENTIN



1 TONNE
DE DÉCHETS
COMPOSTÉE



350 KG DE CO₂
EN MOINS

QUELS DÉCHETS DÉPOSER DANS LES ABRI-BACS ?

DÉCHETS ACCEPTÉS



Épluchures de fruits et de légumes



Pains rassis



Restes de repas, de viande ou de poisson cuit ou cru



Marc de café ou thé avec filtre en papier



Mouchoirs et essuie-tout



Légumes et fruits gâtés



Croûtes et restes de fromages



Coquilles d'œufs, de noix



Fleurs ou plantes fanées sans pot



Os, arrêtes, coquillages et crustacés

DÉCHETS REFUSÉS



Crottes de chien/litières



Couches



Ordures ménagères résiduelles



Sacs plastiques (même ceux dits compostables)



Emballages recyclables



Mégots



Cadavres d'animaux



Déchets alimentaires à déposer dans des sacs kraft ou en vrac

QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?



Ne pas jeter sur la voie publique



Une question ?
lecotentin.fr ou
appli Mes déchets
le Cotentin